

**Principe d'adhésion à la démarche HRS4R.**

**Conseil d'administration du 3 juillet 2017**

**Délibération 2017/07/CA-079**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 24 janvier 2017 ;  
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 7 juin 2017 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers mandatent le Président de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier pour signer la lettre de déclaration d'intention de l'établissement d'adhérer aux principes de la Charte et du Code HRS4R.**

Toulouse, le 3 juillet 2017  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35	Nombre de voix favorables : 24
Nombre de membres présents ou représentés : 25	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 1
	Ne prennent pas part au vote : 0